

Michel Lisse

***La Bête et le Souverain, comme une fable de La Fontaine*^{1*}**

Le titre du dernier séminaire de Jacques Derrida – *La Bête et le Souverain* – résonne comme le titre d’une fable de La Fontaine. Peut-être est-ce une très longue fable que Jacques Derrida a commencée sur le pouvoir, la politique, la littérature, la guerre et le terrorisme, sur les bêtes, les animaux et les hommes ? Si nous comparons les deux volumes du *Séminaire*, nous pouvons remarquer une similitude dans l’organisation. Tous deux font se rencontrer un philosophe ou un penseur *et* un écrivain ou un personnage romanesque très célèbre.

Dans le premier volume, il s’agit de Thomas Hobbes et de Jean de La Fontaine, quasi contemporains et dont les œuvres majeurs – *Le Léviathan* et *Les Fables* – ne sont séparées que par 17 années.

Dans le second, Heidegger croise Robinson Crusoé sur le motif de la solitude.

Je souhaite consacrer ce texte à une fable de La Fontaine, *Le Loup et l’Agneau*, autour de laquelle Jacques Derrida tournera dans le premier volume de son Séminaire². La lecture que je proposerai de cette fable s’appuiera sur les commentaires qu’en donne Jacques Derrida, mais également sur un texte de Louis Marin³ auquel Jacques Derrida renvoie explicitement.

Lors de la première séance, Jacques Derrida associe le motif du loup et une réflexion sur une phrase : « Nous l’allons montrer tout à l’heure. » qu’il fait suivre d’autres considérations sur le substantif « raison ». Ce n’est qu’après quelques pages que survient la citation de la *morale* (ou moralité) de la fable de La Fontaine, que les auditeurs du séminaire sont supposés avoir déjà reconnue (dans le contexte français, voire francophone, *Le Loup et l’Agneau* a été étudié par la plupart des jeunes élèves et est donc bien connu).

Immédiatement après cette citation, Jacques Derrida mentionne l’étude de Louis Marin dans *La parole mangée* et en recommande « vivement la lecture »⁴ à son public.

La Bête et le Souverain

1 * <https://doi.org/10.24361/Performa.2020.12.1>

2 Jacques Derrida : *Séminaire La bête et le souverain. Volume I (2001-2002)*. Édition établie par Michel Lisse, Marie-Louise Mallet et Ginette Michaud, Paris, Galilée, 2008. coll. « La philosophie en effet ».

3 Louis Marin : *La parole mangée et autres essais théologico-politiques*. Paris, Librairies Méridiens, Klincksieck et C^{ie}, Paris. 1986.

4 Louis Marin : *La parole mangée...* 27.

La structure de cette partie de la fable, c'est-à-dire du texte sans la *morale* ou *moralité*, commence et se termine par un récit selon Louis Marin⁵ :

Récit 1

Un Agneau se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure.
Un Loup survient à jeun qui cherchait aventure,
Et que la faim en ces lieux attirait.

Récit 2

Là-dessus, au fond des forêts
Le Loup l'emporte, et puis le mange
Sans autre forme de procès.

Entre ces deux récits, il y a un dialogue. Cette structure affecte les statuts du *Loup et de l'Agneau*. Ils sont d'abord des personnages *silencieux* d'un récit et puis les *acteurs* d'un dialogue, pour redevenir à la fin des personnages silencieux d'un récit. Cette mouvance des statuts est en quelque sorte paradigmatique, car elle se retrouve également dans l'évolution de l'action et dans les échanges verbaux entre le Loup et l'Agneau.

Récit 1

L'Agneau se désaltère dans le courant d'une onde pure. L'agneau est d'emblée associé à la pureté, celle de l'eau. On pourrait y lire toute une symbolique chrétienne, notamment liée au baptême du Christ, nommé à cette occasion l'Agneau de Dieu..., mais passons. Cet agneau, buvant de l'eau pure, se livre à une activité « *naturelle* », au sein de la nature. Selon Marin, il est l'allégorie du bien, associée à une innocence (on apprend plus loin qu'il vient de naître).

Quant au loup, lui, il est, à la fois, mû par une *volonté*, celle de chercher aventure (il a déjà un côté « voyou ») et par un *besoin* qu'il ne contrôle pas : il a faim. Ce qui va suivre n'est donc pas seulement le fruit d'une *volonté*, mais du *croisement* entre celle-ci et une *pulsion* émanant de la faim. Le loup apparaît déjà comme un mixte, un mélange entre la volonté et son contraire, entre le contrôle et l'absence de contrôle. Comme le dit Jacques Derrida, « les loups réels passent, sans demander s'autorisation, les frontières nationales et institutionnels des hommes, et de leurs États-nations souverains »⁶ et les figures du loup

⁵ Cf. Louis Marin: *La parole mangée...* 61-88.

⁶ Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 23.

(qui sont culturelles) « posent d'épineux problèmes de frontière »⁷. Le mixte, le mélange, le croisement ne cesseront de traverser cette fable et de mettre à mal la logique oppositionnelle. Cela explique en partie la règle que Jacques Derrida formule pour son Séminaire : ne pas se fier aux limites oppositionnelles sans pour autant tout mélanger :

La seule règle que, pour l'instant, je crois qu'il faut se donner dans ce séminaire, c'est [...] de ne pas se fier à des limites oppositionnelles communément accréditées entre ce qu'on appelle nature et culture, nature/loi, *physis/nomos*, Dieu, l'homme et l'animal ou encore autour d'un « propre de l'homme ».⁸

Le Loup et l'Agneau vont mettre à mal ce qui semblait aller de soi. On pourrait dire que le loup vient des forêts – c'est là qu'il emporte l'Agneau – et donc qu'il vient de la nature, de la sauvagerie, alors que l'Agneau vient de la bergerie, qu'il fait partie du *bétail*, c'est-à-dire

« [...] une animalité [...] définie et dominée par l'homme, [...] destinée [...] à devenir ou bien instrument de travail asservi ou bien nourriture animale [...]. »

L'Agneau est donc destiné à devenir la nourriture de l'homme.

Le ruisseau, où se rencontrent le Loup, la nature et l'Agneau, la culture, va aussi être le lieu où cette opposition binaire va se déconstruire. L'Agneau, pourrait-on dire, a désobéi aux bergers puisqu'il s'est aventuré *seul* dans un lieu qui n'est pas celui de son confinement, il a déjà, avant même d'arriver au ruisseau, traversé la frontière de l'opposition binaire.

Dialogue

Puis le Loup se met à parler, il est encore cet « animal plein de rage », mais il a intégré les codes culturels, ceux du langage et ceux du droit capitaliste. Le début de son discours est une question rhétorique, dit Marin, c'est-à-dire une forme linguistique où on défie celui à qui on s'adresse de nier ou même de répondre autrement que par un acquiescement. Cette question rhétorique permet au loup de transformer une partie de la nature – le ruisseau – en propriété. L'eau devient *son* breuvage, *sa* propriété. Comme l'Agneau n'a pas respecté ce droit à la propriété supposée, un châtement est déjà annoncé. Quand un loup veut garantir ses sources d'approvisionnement, ses puits, il annonce le châtement de tous les agneaux téméraires qui, fantasmatiquement ou non, risquent de contaminer lesdites sources ou de s'en emparer.

L'Agneau ne va pas contester ce droit, cette accapuration de la nature et sa transformation en un bien, une possession supposée légale. *Au contraire* ! L'Agneau va renforcer cette transformation en attribuant au Loup une souveraineté. Alors que le Loup ne revendiquait « que » le ruisseau, l'Agneau en fait

⁷ Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 23.

⁸ Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 36.

le souverain de la nature. En appelant le Loup « Sire » et en le qualifiant de « Majesté », l'Agneau *instaure* performativement la souveraineté du Loup. L'animal plein de rage devient le Roi. La Bête devient le Souverain.

L'argumentation de l'Agneau ne va pas porter sur l'aspect juridique, l'Agneau ne va pas contester le droit de propriété au nom de la « nature » ou d'un autre droit (l'eau est un bien commun, appartenant à tous), mais sur sa position pour proposer au loup une sorte d'arrangement à l'amiable, comme le pense Marin. Je suis en dessous de vous, dit l'Agneau, je suis votre sujet, votre *subjectum*, je suis en bas et je vais m'éloigner de vous, aller encore plus bas.

Autrement dit,

1) je ne trouble pas votre breuvage, car je suis en dessous de vous,

2) je ne le troublerai pas dans le futur, puisque je vais aller encore plus bas.

L'Agneau va en quelque sorte tenter de transformer sa faiblesse « naturelle » en force « culturelle », celle du langage, de l'argumentation. Qui plus est, sous cette argumentation, perce une sorte de moquerie. Vous êtes le *Roi*, mais vous êtes *bête*. Vous êtes bête au point de ne pas comprendre 1) et votre bêtise me force à promettre, 2) mais c'est *absurde*.

L'erreur de l'Agneau serait d'avoir transformé un substantif en un adjectif. Si le loup est bête, il est surtout une bête cruelle, un souverain. L'Agneau n'a pas assez lu Jacques Derrida. Si l'Agneau a bien lu dans le *Séminaire* que le souverain « a l'air un peu bête »⁹, il a occulté le processus de transformation, le « devenir-bête », le « devenir-animal d'un souverain qui est avant tout chef de guerre, et se détermine comme souverain ou comme animal face à l'ennemi. »¹⁰

La première partie du dialogue se termine par une décision souveraine du Loup : « Tu la troubles. ». Il s'agit à la fois d'un *constatif* et d'un *performatif*. Le Loup, en déclarant que l'Agneau trouble sa boisson, fait que cette boisson est effectivement troublée et permet le constat du crime de l'Agneau. Le Loup ne répond en rien à l'argumentation de l'Agneau, mais c'est bien là que se marque sa souveraineté, puisque, comme le rappelle Jacques Derrida, « le souverain a le droit de ne pas répondre »¹¹. Comme cette souveraineté se marque également dans le fait que le souverain décide de l'exception : ici, un agneau, même situé plus bas dans le courant que le Roi, trouble néanmoins sa boisson.

Il s'agit d'un crime *individuel*, mais ce premier crime va se voir accompagné d'un second, bien plus grave, un crime de lèse-majesté, dit Marin, un crime par le langage : *tu as dit du mal de moi, le Roi*. Autrement dit, l'Agneau, déjà reconnu *coupable* de s'en être pris à la *propriété* du Roi, est maintenant accusé de s'en être pris à sa *personne* au début de la seconde partie du *Dialogue*.

L'Agneau va, une deuxième fois, tenter de se défendre en se référant aux *faits* et non au *droit* : je

9 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 91.

10 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 29.

11 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 91.

n'étais pas né l'an passé, je tette encore ma mère. Ici encore, l'Agneau se moque du Loup : comment vous, un loup, un animal expert en bête de proie, ne pouvez-vous ne pas voir que je suis un agneau de lait, que je viens de naître, que je ne peux pas avoir l'âge que vous dites que j'ai ? Vous êtes *bête*, je n'étais pas né. »

Cette fois le Loup va répondre à l'argumentation de l'Agneau par une *extension* du principe de responsabilité du crime tout d'abord à la famille proche, au frère : « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère. ». Comment Jacques Derrida qualifie-t-il cette réponse ?

[...] le loup lui répond [...] par cette phrase célèbre qui accumule toutes les perversions de l'accusation collective, trans-générationnelle et familiale ou nationale, nationaliste, fraternaliste aussi : « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère. » Tu es donc coupable à la naissance, par ta naissance, coupable d'être né qui tu es né. Culpabilité originaire, responsabilité ou passibilité originaire, *ursprüngliche Schuldigsein* de l'agneau [...].¹²

Allusion à Heidegger dont nous ne pouvons pas traiter ici.

Cette réponse du loup est bien celle d'un souverain qui l'autorise à toutes les « répliques » armées, ce qui va nous confirmer la suite du dialogue.

Après le démenti de l'Agneau (je n'ai pas de frère), qui porte encore sur les faits et non le droit (au nom de quoi procéder à cette extension de la responsabilité ?), le Loup poursuit son extension à la communauté des agneaux, aux bergers et aux chiens, ce qui implique que le crime soit non plus individuel, mais *collectif*. L'Agneau est déterminé par le Loup, souverain, chef de guerre, comme *ennemi*, appartenant à une communauté ennemie, elle aussi *souveraine*, qui d'ailleurs s'en est déjà prise au Loup (vous ne m'épargnez guère).

On pourrait penser que cette guerre est la guerre entre la « sauvagerie », la « cruauté », la rage caractéristique d'un *rogue wolf* et la civilisation, le droit, la paix, les agneaux... Mais ce point de vue, nous allons le lire, peut se retourner comme un gant.

Le Loup peut être vu à la fois tant comme le chef d'une super-puissance souveraine qui se situe au-dessus des lois, que comme l'incarnation d'un État-voyou, un *rogue State*, voire d'un terroriste :

[...] ce sont les plus puissants États souverains qui, faisant et pliant à leurs intérêts le droit international, proposent et en fait produisent des limitations de souveraineté aux États les plus faibles, allant parfois, nous en parlions au début du séminaire, jusqu'à violer ou ne pas respecter le droit international qu'ils ont contribué à instituer, et donc jusqu'à violer les institutions de ce droit international tout en accusant les États plus faibles de ne pas respecter le droit international et d'être des États voyous ou, en américain des *rogue States*, c'est-à-dire des États hors-la-loi, comme ces animaux qu'on appelle « *rogue* » qui

¹² Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 281.

ne se plient même pas à la loi de leur propre société animale ? Ces États puissants qui donnent et se donnent toujours des raisons pour se justifier, mais qui n'ont pas forcément raison, eh bien, ils ont raison des moins puissants ; ils se déchaînent alors eux-mêmes comme des bêtes cruelles, sauvages ou pleines de rage. Or c'est ainsi que La Fontaine décrit le loup souverain dans la fable. Le loup est décrit comme, je cite, « cet animal plein de rage » et prêt à lancer des expéditions punitives, voire préventives ou vengeresses.¹³

Jacques Derrida a déjà pointé cette ambivalence de l'état *rogue* :

[...] les États qui sont accusés d'être et de se conduire en *rogue States* (États voyous), retournent souvent l'accusation vers le procureur et prétendent à leur tour que les vrais États voyous sont les États-nations souverains, puissants et hégémoniques qui, eux, commencent par ne pas respecter les lois ou le droit international auquel ils prétendent se référer, et pratiquent depuis longtemps le terrorisme d'État, qui n'est qu'une autre forme du terrorisme international. Le premier accusateur accusé, dans ce débat, ce sont les États-Unis d'Amérique. Les États-Unis sont accusés de pratiquer un terrorisme d'État et de violer régulièrement les décisions de l'ONU ou les instances du droit international qu'ils sont si prompts à accuser les autres, les États dits voyous, de violer.¹⁴

Le Loup pourrait également être la figure du terroriste, celui qui s'en prend sauvagement à des personnes innocentes, mais coupables de faire partie d'un état.

Je vais citer des extraits d'une lettre et d'un enregistrement vidéo de deux terroristes coupables d'avoir perpétré les attentats de Londres en 7 juillet 2005.¹⁵

Vos gouvernements démocratiquement élus perpétuent continuellement des atrocités contre mon peuple dans le monde entier. Et votre soutien pour eux vous rend directement responsables, comme je suis directement responsable de protéger et de venger mes frères et sœurs musulmans. (Mohammed Siddique Khan)

Vous vous demandez sans doute pourquoi vous *méritez cela*. Vous êtes, vous et votre gouvernement, ceux qui, jusqu'à ce jour, oppressez nos femmes et enfants, nos frères et nos sœurs, de l'Est à l'Ouest, de Palestine, d'Afghanistan, d'Irak et de Tchétchénie. Votre gouvernement a soutenu le massacre de quelque 50 000 innocents à Fallujah [...] vous êtes directement responsables du problème de la Palestine et en Irak jusqu'à ce jour [...] Nous vous demandons d'arrêter votre soutien au gouvernement britannique et à la prétendue « Guerre contre la Terreur ». (Shehzad Tanweer)

13 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 280.

14 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 40.

15 Cf. Jacques Baud : *Terrorisme. Mensonges politiques et stratégies fatales de l'Occident*. Monaco, éditions du Rocher, 2016.97-98.

Or ces arguments qui se basent sur une *extension* de la responsabilité viennent de Thomas Hobbes :

On dit qu'un *État* est *institué* quand les hommes en *multitude* s'accordent et *conviennent*, *chacun avec chacun*, que, quels que soient l'*homme* ou l'*assemblée d'hommes*, auxquels la majorité a donné le *droit* de *représenter* la personne de tous (c'est-à-dire d'être leur *représentant*) **chacun, aussi bien celui qui a voté pour que celui qui a voté contre, autorisera toutes les actions et jugements de cet homme ou de cette assemblée d'hommes comme s'ils étaient les siens propres**, dans le but de vivre paix entre eux et d'être protégés contre les autres.¹⁶

Comme le dit Jacques Derrida, commentant ce passage, « Même ceux qui ont *voté contre* sont obligés, ils s'obligent à être obligés d'obéir inconditionnellement. »¹⁷Aucune opposition, aucun droit à l'opposition n'est reconnu dans la perspectives hobbesienne ou terroriste.

La dernière phrase du Loup annonce une vengeance qui, une nouvelle fois, est la marque de sa souveraineté : « On me l'a dit : il faut que je me venge. » Le Loup s'autorise à ne pas divulguer ses sources. « J'ai mes renseignements, mais cela relève du secret défense, je me tairai sur la provenance, c'est mon droit... ». Comme le dit Jacques Derrida, ce savoir a pour but de générer la terreur dans une perspective de terrorisme ou de terrorisme d'état :

Il s'agit toujours de savoir faire peur, de savoir terroriser en faisant savoir. Et cette terreur, des deux côtés du front, est indéniablement effective, réelle, concrète, même si cette effectivité concrète déborde la présence du présent vers un passé ou un avenir du traumatisme qui n'est jamais saturé de présence.¹⁸

Le dialogue se termine donc sur cette *annonce* d'une vengeance, sur l'avenir d'un traumatisme.

Récit 2

Cette vengeance aura lieu dans le deuxième récit, là où les animaux cessent de parler, là où règne le silence. Il s'agit d'une dévoration sans procès autre que le simulacre qui a été présenté. Mais cette vengeance du loup ressemble à s'y méprendre, selon Jacques Derrida, à la vengeance d'un état :

« Sans autre forme de procès » : exercice de la force, donc, comme justice punitive dans l'intérêt du souverain qui n'installe aucun tribunal, pas même de tribunal d'exception ou

16 Thomas Hobbes, *Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*, traduction, introduction, notes et notices par Gérard Mairet, Paris, Gallimard, 2000, coll. « folio/essais », p. 290.

17 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 77.

18 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 67.

de tribunal militaire et qui, au nom de sa *self-defense*, de son auto-protection, de sa prétendue « légitime défense », supprime l'ennemi sans défense, sans même la défense assurée par un avocat de la défense dans un procès régulier, etc.¹⁹

Une telle vengeance relève de la loi du talion et de la loi du plus fort :

Le motif de la vengeance vient clore et sceller la fable, comme si au fond le droit pénal exercé par le plus fort, comme si le châtement qu'il inflige (« Tu seras châtié ») était toujours une revanche ou une vengeance, une loi du talion au sens conventionnel du mot, plutôt qu'une justice.²⁰ (p. 280-281)

Le Loup mange l'Agneau comme pour répondre à cette question de Jacques Derrida :

La souveraineté serait-elle dévoratrice ? Sa force, son pouvoir, sa plus grande force, sa puissance absolue serait-elle, par essence et toujours en dernière instance, puissance de dévoration (la bouche, les dents, la langue, la violente précipitation à mordre, à engloutir, à avaler l'autre, à le prendre au-dedans de soi, aussi, pour le tuer ou en faire son deuil).²¹ »

Mais aussi comme pour rendre apparent le vol de la nourriture du peuple par les souverains, les armées en campagne *ou* les famines générées par un blocus, par la confiscation des provisions, la mort du bétail... Ne l'oublions pas, l'Agneau fait partie du bétail, c'est-à-dire de la nourriture que des hommes auraient dû manger. Le problème politique n'est pas que l'Agneau soit mangé, mais plutôt qu'il ne le soit pas par ceux qui prétendent avoir le « droit » de le manger.

2 ...comme une fable de La Fontaine

Quelques minutes après le début de son séminaire, Jacques Derrida prononce et écrit une phrase au tableau :

« Nous l'allons montrer tout à l'heure. »

Phrase qui sera répétée à plusieurs reprises, notamment sous la forme d'une invitation à imaginer un début de séminaire :

Imaginez un séminaire qui commencerait ainsi, presque sans rien dire, par un « Nous l'allons montrer tout à l'heure. Quoi ? Qu'allons-nous montrer tout à l'heure ? Eh bien, "Nous l'allons montrer tout à l'heure." »

Pour celui qui n'a pas en mémoire la fable de La Fontaine se pose la question de l'antécédent du pronom

l'. En différenciant la réponse, Jacques Derrida met en évidence le pouvoir souverain de l'auteur de cette

19 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 283.

20 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 280-281.

21 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 46.

phrase, il montre son *auctoritas*. Ce retard peut se prévaloir de la difficulté de savoir ce que signifie « tout à l'heure » : en français contemporain, l'expression dit le délai, le laps de temps qui peut s'écouler entre le moment où, par exemple, on annonce une monstration et celui où on l'effectue. Par contre, dans la langue du XVII^e, l'expression signifie « à l'heure même », au moment même... La souveraineté consiste donc à différer ce que l'on devrait montrer à l'heure même, à reporter la monstration. Or ce que nous apprendrons plus tard (ou ce que nous savons déjà), c'est que l'objet de la monstration concerne précisément la question de la souveraineté : celle de la raison, celle du plus fort...

Par la suite, Jacques Derrida n'invitera plus à imaginer le début d'un séminaire, mais plus tôt à déconseiller de pratiquer un tel début tout en reconnaissant l'impossibilité à mettre en œuvre un tel conseil :

D'une certaine manière, aucun séminaire ne devrait commencer ainsi. Mais tout séminaire commence pourtant de la sorte, par quelque façon d'anticiper en différant la monstration ou la démonstration. Tout séminaire commence par quelque fabuleux « Nous l'allons montrer tout à l'heure ».²²

Ce qui revient à dire qu'un séminaire est une fable. Ce qui, dira Jacques Derrida est contraire à la tradition universitaire et au statut du discours enseignant :

En principe, dans la plus noble tradition de l'institution universitaire, un séminaire ne relève pas de la fable. Il n'appartient pas au genre de la fable. Il peut, certes, à l'occasion, se présenter comme un discours de savoir *au sujet* de cette loi du genre qu'on appelle la fable ; il peut sans doute se donner pour un discours savant, historique, critique, théorique, philosophique, un discours de savoir *sur* la fable, au sujet du fabuleux en général.

Mais en principe, et suivant sa vocation statutaire, suivant sa loi et le contrat qu'il suppose, le discours enseignant ne doit pas être fabuleux. Il donne à savoir, il dispense le savoir, il faut savoir sans fable. Et il faut faire savoir sans fable.²³

Suivra une longue réflexion sur la fable et le fabuleux dans le politique et son discours que je ne peux reconstituer ici et que j'abandonne pour me tourner vers le dernier passage où Jacques Derrida va revenir sur l'impossibilité d'un tel commencement pour un séminaire.

Jouant de sa position institutionnelle, celle qui devrait normalement lui interdire de transformer son séminaire en fable, il va s'instituer souverain de son séminaire, donc libre de faire ce qu'il veut, de différer comme il veut telle explication. Et donc de faire de son séminaire une fable :

Nous avons commencé ainsi tout en disant qu'aucun séminaire ne devrait commencer ainsi, comme une fable, ni recommander ni commander de commencer ainsi, par « Nous

22 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 47. Cf. aussi 116-117.

23 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 61.

l'allons montrer tout à l'heure ».

Montrer, quoi ? Eh bien, que « la raison du plus fort est toujours la meilleure ». Proposition violemment tautologique, donc, pragmatiquement tautologique (chez La Fontaine et ici même, comme si ceci restait encore, comme séminaire, une fable ou une affabulation) puisque j'use ici, par force de loi, compte tenu de **ma position accréditée de professeur** autorisé à parler *ex cathedra* pendant des heures, des semaines et des années (accréditée par une convention ou par une fiction dont l'honnêteté reste à prouver, par vous ou par moi, et encore faut-il qu'un consensus toujours révisable et à renouveler ici donne force de loi à la force de loi), proposition violemment tautologique, donc, pragmatiquement tautologique car si « Nous l'allons montrer tout à l'heure », qu'allons-nous montrer, avec La Fontaine ? eh bien que la raison du plus fort est toujours la meilleure. Comme la raison du plus fort est toujours la meilleure, **je m'autorise de la raison du plus fort (que je suis ici, par situation, par hétéro- et autoposition)** pour différer le moment où je montrerai ou démontrerai que la raison du plus fort est toujours la meilleure ; mais en fait, je l'ai déjà démontré, j'ai déjà démontré en fait, par le fait même de différer, de m'autoriser à différer, j'ai déjà fait la démonstration de cette prévalence du fait sur le droit. Ma démonstration est performative avant la lettre, en quelque sorte, et pragmatique avant d'être juridique et rationnelle et philosophique. Je montre par le mouvement même, en le faisant, en marchant, en produisant l'événement dont je parle ou dont j'annonce que je parlerai, je démontre que la force l'emporte sur le droit et détermine le droit, et cela sans attendre. Car c'est déjà démontré au moment où j'annonce qu'il faudra attendre un peu. Proposition violemment tautologique, donc, puisque j'use ici, **compte tenu de ma position accréditée de professeur autorisé à parler, ex cathedra, de la raison du plus fort, j'use de mon pouvoir qui consiste à commencer ainsi et non ainsi, de commencer par vous faire attendre, par différer**, en vous avertissant de ne pas oublier le loup, ni le loup-garou ou hors-la-loi, de vous faire attendre le moment de montrer ce que je promets que je vais montrer et démontrer. La raison du plus fort est ici même à l'œuvre, au moment même où je prétends l'interroger, voire la mettre en question ou même seulement en différer la démonstration. **La démonstration a déjà eu lieu, dans la promesse même et dans la différance, dans l'acte de différer la démonstration.**²⁴ (p. 117-118).

Le Séminaire est bien une fable et le loup fabuleux auquel s'identifie Jacques Derrida par un « Comme si j'étais moi-même, ne l'oublions jamais, un loup »,²⁵ est depuis longtemps dans la bergerie institutionnelle.

24 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 117-118.

25 Jacques Derrida: *Séminaire La bête...* 118.

Références

Jacques BAUD : *Terrorisme. Mensonges politiques et stratégies fatales de l'Occident*. Monaco, éditions du Rocher, 2016.

Jacques DERRIDA : *Séminaire La bête et le souverain. Volume I (2001-2002)*. Édition établie par Michel Lisse, Marie-Louise Mallet et Ginette Michaud, Paris, Galilée, 2008. coll. « La philosophie en effet ».

Thomas HOBBS : *Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'État chrétien et civil*, traduction, introduction, notes et notices par Gérard Mairet, Paris, Gallimard, 2000, coll. « folio/essais »

Louis MARIN : *La parole mangée et autres essais théologico-politiques*. Paris, Librairie Méridiens, Klincksieck et C^{ie}, Paris. 1986.